



BNP PARIBAS

Monsieur André Vanhollebeke
Maire de Louveciennes
Hôtel de Ville
30, rue du Général Leclerc
78430 LOUVECIENNES

Paris, le 9 février 2009

Monsieur le Maire,

À la réception de votre courrier du 15 janvier, je me suis enquis des conditions dans lesquelles avaient été prises la décision de fermeture de notre agence de Louveciennes. En conséquence, il m'apparaît utile d'attirer votre attention sur différents aspects de notre démarche qui a été conduite, soyez en sûr, dans le respect de nos règles habituelles de déontologie.

Cette agence a été ouverte en novembre 2001, dans un local agréable, mais peu visible, et surtout trop exigü pour que nous puissions y implanter un troisième collaborateur et des automates nous permettant d'assurer pleinement, et dans de bonnes conditions, le service de nos clients.

Nous cherchions donc depuis plusieurs années, activement mais vainement hélas, un pas de porte plus conforme à nos normes de qualité et de sécurité.

Début novembre, notre directrice à Louveciennes nous a fait part, avec toutes les réserves d'usage, d'une possible opportunité, au sein d'un petit centre commercial, à côté de l'enseigne SHOPI.

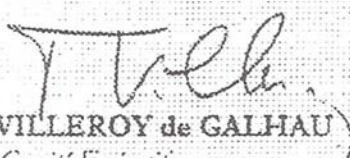
Avant de procéder aux études techniques puis budgétaires, nous avons demandé à Félicien Lapiette, directeur des agences de La Celle Saint Cloud dont dépend Louveciennes, de prendre contact avec la mairie pour s'assurer que nous aurions bien les autorisations nécessaires, dans l'hypothèse où nous prendrions une décision de transfert.

Dans un premier temps, M. Cavareiro lui a indiqué avoir pris note de notre projet et l'a informé que cette requête ferait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Recontacté ultérieurement, votre adjoint a alors répondu clairement que la municipalité souhaitait réserver les locaux disponibles pour des commerçants ou artisans, à l'exception des agences bancaires et immobilières, et que dès lors nous n'aurions pas l'aval de la mairie, y compris dans le cadre d'un simple transfert.

C'est compte tenu de cette position que nous avons pris notre décision, en recommandant à nos collaborateurs de ne pas faire référence à la position de la mairie, mais bien à l'impossibilité de trouver un local conforme à nos vœux.

Je regrette que ce sujet ait donné lieu localement à polémique et que certains Louveciennois aient cru bon de vous en faire le procès. En souhaitant que ces circonstances n'altèrent pas les bonnes relations entretenues de longue date avec votre commune, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses *et cordialement à vous*


François VILLEROY de GALHAU
Membre du Comité Exécutif
Directeur des Réseaux France